

LE PRESIDENT DU SMPS

à

Madame Amélie DE MONTCHALIN,  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques

Monsieur Olivier VERAN,  
Ministre des solidarités et de la santé

Nos Réf. : JG/CG/06-2021

Verdun, le 19 Avril 2021

OBJET : document de proposition d'évolution statutaire pour l'ensemble des Managers du service public hospitalier

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS), seule organisation représentant exclusivement l'ensemble des Managers de Santé, a mobilisé ses élus nationaux et locaux pour définir des propositions d'évolution des statuts pour les directeurs, cadres soignants, cadres techniques, cadres administratifs et managers médicaux du service public hospitalier. Si le Ségur de la Santé a commencé par une revalorisation indispensable et prioritaire des soignants, la ligne d'encadrement ne doit pas être oubliée, au risque de réduire encore davantage l'attractivité de ces métiers et/ou fonctions.

Les évolutions à conduire pour les Managers des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux nous semblent devoir être appréhendées dans leur globalité, avec un souci de transversalité. Tous disposent de compétences spécifiques, complémentaires et nécessaires au bon fonctionnement du service public. N'aborder qu'une partie d'entre elles risque de créer une distorsion aux dépens des autres catégories.

Le programme que nous défendons se fonde sur des convictions claires, cohérentes et constantes :

- Les directeurs du service public hospitalier, qu'ils soient directeurs d'hôpital (DH), directeurs des soins (DS) ou directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S) doivent disposer de grilles indiciaires ainsi que d'un régime indemnitaire identiques. Cela permettra de renforcer l'attractivité de chacun de ces corps, en valorisant des compétences différentes et complémentaires.
- Les cadres soignants et administratifs du service public hospitalier doivent disposer de rémunérations identiques aux cadres administratifs des fonctions publiques de l'Etat et Territoriale. Nous ne pouvons plus justifier qu'un cadre de santé manageant plus d'une quarantaine d'agents ou qu'un cadre supérieur de santé manageant une voire plusieurs centaines d'agents soit moins rétribué qu'un responsable administratif d'une collectivité ou d'une administration d'Etat. Nous

devons également agir pour stopper la fuite de nos cadres administratifs vers les administrations de l'Etat ou des collectivités pour être bien mieux rémunérés.

- Les cadres techniques doivent avoir leur statut totalement aligné sur celui des autres fonctions publiques.
- Les managers médicaux doivent disposer d'une indemnisation pour leur fonction.

Le Complément de Traitement Indiciaire ne résout pas ces problématiques et bien d'autres abordées dans notre programme statutaire.

Ainsi, nous vous prions de trouver jointes nos propositions d'évolution précises pour toutes les catégories précitées : grilles indiciaires, durée des échelons, régimes indemnitaires, emplois fonctionnels...

Conformément aux échanges avec vos cabinets et les responsables de vos Ministères, et pour faire suite à la réponse de Madame la Ministre en date du 26 février 2021, nous sollicitons un rendez-vous pour échanger sur nos propositions.

Ces éléments pourront servir à court terme pour arbitrer les négociations en cours sur les cadres de santé, pour préparer les groupes de travail de juin 2021 sur les Directeurs des Soins, et pour avancer sur le statut des Attachés d'administration qui a retenu votre attention suite à notre correspondance. Il ne faudra toutefois pas oublier les autres catégories elles-aussi en attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur responsabilité et de leur engagement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre requête et à nos travaux, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le Président du SMPS,

  
Jérôme GOEMINNE

Copie :

- M. Boris MELMOUX-EUDES, Directeur de cabinet de la Ministre, Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques
- M. Alexis THOMAS Conseiller fonction publique hospitalière, Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques
- M. Jérôme MARCHAND-ARVIER Directeur de Cabinet du Ministre, Ministère des Solidarités et de la Santé :
- Me Katia JULIENNE Directrice générale de l'offre de soins
- Me Eve PARIER, Directrice générale du Centre National de Gestion
- Me Vanessa FAGE-MOREEL, Sous-directrice des ressources humaines du système de santé
- Secrétariat Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques
- Secrétariat Ministère des Solidarités et de la Santé
- Me Françoise KALB Secrétaire nationale UNSA SANTE ET SOCIAUX